

Description des dispositifs / Aides sélectives

- Aide aux projets de développement international / musiques actuelles 1 & 2 :
 - Objet : Soutenir les projets de développement international, dans le domaine des musiques actuelles
 - Montant : Fixé par la commission ; entre 400€ et 10 000€ pour le programme 1 ; entre 15 000€ et 50 000€ pour le programme 2 ; dans la limite de 50% du budget total ; dans limite à 10 projets et 200 000 € par bénéficiaire et par an pour les 5 dispositifs du programme

- Aide aux projets de développement international / musiques classiques 1 & 2 :
 - Objet : Soutenir les projets de développement international, dans le domaine des musiques actuelles
 - Montant : Fixé par la commission ; entre 400€ et 20 000€ pour le programme 1 ; entre 20 000€ et 80 000€ pour le programme 2 ; dans la limite de 50% du budget total ; dans la limite de 100 000€ par bénéficiaire et par an ; dans limite à 10 projets et 200 000 € par bénéficiaire et par an pour les 5 dispositifs du programme

- Aide aux projets de développement international / Jazz:
 - Objet : Soutenir les projets de développement international dans le domaine du Jazz
 - Montant : Fixé par la commission entre 400€ et 10 000 ; dans la limite de 50% du budget total ; dans la limite de 30 000€ par bénéficiaire et par an ; dans limite à 10 projets et 200 000 € par bénéficiaire et par an pour les 5 dispositifs du programme